



Lois fédérales urgentes

Référendum facultatif

(Délai référendaire: 19 avril 2025¹)

L'Assemblée fédérale a adopté, le 20 décembre 2024, les lois fédérales urgentes ci-après:

Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Modification

Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) (Aides transitoires urgentes pour les producteurs de fer, d'acier et d'aluminium d'importance stratégique). Modification

Ces lois fédérales sont déclarées urgentes conformément à l'art. 165, al. 1, de la Constitution². Elles sont sujettes au référendum facultatif prévu par l'art. 141, al. 1, let. b, de la Constitution.

Les textes de ces lois sont publiés dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO 2024 786, 787).

9 janvier 2025

Chancellerie fédérale

¹ 1^{er} jour ouvrable: 22 avril 2025

² RS 101

